Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 056-215601766-20251211-DC2025121022-DE

COMMUNE DE PLUNERET
7, place Vincent Jollivet
56400 PLUNERET

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 10 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 10 décembre, à 19h00, le conseil municipal de la Commune de PLUNERET convoqué par voie dématérialisée en date du 4 décembre s'est réuni en séance publique à la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Franck VALLEIN, Maire.

Délibération n° 20251210/22 :
Rénovation et extension du gymnase Michel POMMOIS - Approbation de l'Avant-Projet Définitif (APD) et de son coût prévisionnel des travaux

Rapporteur : Karl HURTAUD

Etaient présents : Franck VALLEIN, François POMMOIS, Philippe GOURAUD, Karl HURTAUD, Madeleine TOSTEN, Audrey MINAMBRES, Marie-Claude SUGIC, Jean-Pierre LAURENT, Jean-Yves COZIC, Thierry PADELLEC, Hervé GUILLOUZIC, Rémy GUILLOUZIC, Stéphane LE MENAJOUR, Laurent HARNOIS.
Absents représentés : Nicolas LE GROS a donné pouvoir à Philippe GOURAUD,
Absents excusés : Anne LE CORVEC, Yves LOIN, Alix DE LEPINAU, Audrey CAMUS, Stéphanie HUYSSCHAERT, Anthony CARO, Loïc HAREL, Sabrina JULO.
Nombre de conseillers en exercice : 23 - Présents : 14- Pouvoirs : 1 - Votants : 15
Secrétaire de séance : François POMMOIS
Ouverture de la séance : quorum atteint avec 14 conseillers municipaux présents

---

Le gymnase Michel POMMOIS, construit en 1990, est utilisé par le collège, les écoles de la commune, les clubs sportifs et diverses associations pour des activités extra sportives.

Cette salle a déjà fait l'objet de quelques rénovations ponctuelles (panneaux acoustiques sur les murs, réfection du système de sécurité incendie).

Une première étude de rénovation et d'extension a été initiée en 2015/2016 mais en raison d'importants désordres structurels sur la charpente notamment (traités depuis en 2017-2018), il n'y avait pas été donné suite.

Cette étude a été relancée fin 2024 et confiée au cabinet BOULET architectes avec comme objectifs de mettre en conformité le gymnase avec ses utilisations sportives et extra sportives, ainsi que de mettre à niveau certains points jugés trop vétustes ou non adaptés (sols sportifs, espaces PMR, vestiaires, rangements…)

Les utilisateurs ont été consultés à 2 reprises ainsi que la commission travaux pour aboutir à l'avant-projet définitif (APD) qui est aujourd'hui soumis à l'approbation du conseil municipal.

Le projet repose principalement sur :

- Une extension au nord abritant l'entrée principale et les vestiaires joueurs et arbitres
- La rénovation et redistribution des espaces anciennement accueil et vestiaires en locaux de rangements associatifs,
- La réfection du sol sportif

Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 056-215601766-20251211-DC2025121022-DE

Le montant des travaux est réparti comme suit :

- Extension : 733 000 € HT,
- Restructuration : 410 000 € HT.

Conformément à l'article 6 du Cahier des Charges Particulières (CCP) du marché de maîtrise d'œuvre conclu précédemment avec le cabinet BOULET, l'acceptation de l'APD et de son coût prévisionnel des travaux par le maître d'ouvrage (la Commune), entraine la fixation définitive du forfait de rémunération du maître d'œuvre.

Le forfait définitif de rémunération correspond au produit du taux de rémunération fixé à l'acte d'engagement par le montant du coût prévisionnel des travaux sur lequel s'engage le maître d'œuvre, soit :

- Coût prévisionnel des travaux établi par le maître d'œuvre et sur lequel il s'engage :
1 143 000 € HT / 1 371 600 € TTC à ce jour,

- Taux contractuel : 7.87 %
- Forfait définitif de rémunération : 89 954.10 € HT / 107 944.92 € TTC.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVER l'Avant-Projet Définitif et son coût prévisionnel des travaux d'un montant de 1 143 000€ HT/ 1 371 600 € TTC**

PLUNERET, le 11 décembre 2025
Le Maire,
Franck VALLEIN